



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

INSTITUT MALGACHE DES VACCINS VETERINAIRES

Avis de Consultation Ouverte

N° 12/26-IMVAVET/PRMP/UGPM/FRT

1. Le **INSTITUT MALGACHE DES VACCINS VETERINAIRES** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Fournitures des accessoires et consommables importés en vue de production des vaccins à vendre pour IMVAVET: cover glass, corning role,...** ".
Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **BUREAU UGPM REZ DE CHAUSSE**

Rue : **FARAFATY AMPANDRIANOMBY**

Etage / Numero de Bureau : **BUREAU UGPM REZ DE CHAUSSE**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré **BUREAU UGPM REZ DE CHAUSSE** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **BUREAU UGPM REZ DE CHAUSSE** au plus tard le **05/05/2026 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 23/04/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics